



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/18  
26 octobre 2002

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

---

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Trente-huitième réunion  
Rome, 20-22 novembre 2002

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUE**

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRETARIAT DU FONDS

1. Le PNUE demande une approbation du Comité exécutif pour un montant de 1 242 585 \$US à titre d'amendements à son Programme de travail pour 2002, plus des frais d'agence de 82 183 \$US.
2. Les activités proposées dans les Amendements au Programme de travail pour 2002 sont présentées dans le Tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1: Amendements au Programme de travail du PNUE pour l'année 2002

Pays	Activité/Projet	Montant requis \$US	Montant recommandé \$US
<b>I. Projets de renforcement des institutions</b>			
<b>I.1 Nouveaux projets de renforcement des institutions</b>		<b>Tonnes PAO</b>	
Albanie	Renforcement des institutions: Prolongation de la Phase 1	69 000	0
Haïti	Renforcement des institutions	160 800	0
Sao Tome et Principe	Renforcement des institutions	30 000	0
<b>I.2 Renouvellement des projets de renforcement des institutions</b>		<b>Tonnes PAO</b>	
Antigua-et-Barbuda	Renouvellement du projet de renforcement des institutions : phase 2	31 200	31 200
Burkina Faso	Renouvellement du projet de renforcement des institutions : phase 5	72 410	72 410
République centrafricaine	Renouvellement du projet de renforcement des institutions : phase 3	39 520	39 520
El Salvador	Renouvellement du projet de renforcement des institutions : phase 3	57 980	57 980
Panama	Renouvellement du projet de renforcement des institutions : phase 3	149 500	149 500
Sous-total des projets de renforcement des institutions		610 410	350 610
<b>II. Mise en oeuvre des plans de gestion des frigorigènes</b>			
Albanie	Eléments du PGF pour le plan national d'élimination	141 275	[1]
Haïti	Mise en oeuvre du PGF	122 300	[2]
Maldives	Mise en oeuvre du PGF	95 000	[3]
Mauritanie	Mise en oeuvre du PGF	143 000	Retiré
Togo	Mise en oeuvre du PGF	130 600	[4]
Sous-total des PGF		632 175	
Sous-total :		1 242 585	350 610
Frais d'appui aux agences :		82 183	0
<b>Total:</b>		<b>1 324 768</b>	<b>350 610</b>

[1] – Examiné dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/61

[2] - Examiné dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/34

[3] - Examiné dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/42

[4] - Examiné dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/50

## **I. Projets de renforcement des institutions**

### **Nouveaux projets de renforcement des institutions**

- a) Albanie (69 000 \$US)

#### Description du projet

3. En 2001, le Gouvernement de l'Albanie, avec l'aide du PNUE, a préparé son programme de pays et l'a soumis à la 35<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif. Toutefois, en raison des questions relatives aux données concernant les SAO, le programme de pays a été retiré. Le programme de pays de l'Albanie a été soumis à la 38<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/61).

4. A sa 35<sup>e</sup> Réunion, le Comité exécutif a approuvé le financement du projet de renforcement des institutions pour l'Albanie, pour une période d'un an, afin de revoir les données de la consommation des SAO en vue de l'achèvement du programme de pays et du projet de Plan de gestion des frigorigènes (42 000 \$US). Le plan national d'élimination des SAO comprenait une proposition de projet pour la poursuite des activités de l'Unité de l'Ozone.

5. A ce jour, un accord entre le Gouvernement de l'Albanie et le PNUE a été signé, un professionnel à plein temps et un assistant ont été embauchés, le premier paiement a été décaissé et l'équipement a été acheté. La mesure législative interdisant les importations d'équipement à base de SAO a été élaborée et approuvée.

#### Observations du Secrétariat du Fonds

6. Le Gouvernement de l'Albanie a soumis à la 38<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif le programme de pays et le plan national d'élimination des SAO à titre de proposition unique (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/61). Le Secrétariat a informé le PNUE et l'ONUDI que selon les données indiquées par le Gouvernement, l'Albanie n'est pas en conformité avec le gel de 1999, et ne sera pas non plus en conformité avec ceux de 2005 et de 2007, conformément à la stratégie proposée en matière d'élimination des CFC.

7. Le Secrétariat a retiré l'examen des projets et des activités d'élimination contenu dans le plan d'élimination national des SAO, y compris le projet de renforcement des institutions soumis par le Gouvernement de l'Albanie, en attendant les éclaircissements de l'Albanie sur sa situation de non-conformité, en vertu de la Décision 37/20. Le Secrétariat, le PNUE et l'ONUDI finaliseront leurs discussions une fois que la question de la conformité de l'Albanie sera résolue.

#### Recommandation du Secrétariat du Fonds

8. Conformément à la Décision 37/20 et aux informations fournies dans le document du programme de pays confirmant que l'Albanie ne sera pas en conformité avec les réductions de 2005 et de 2007, le Secrétariat ne peut recommander l'approbation du projet de renforcement des institutions.

b) Haïti (160 800 \$US)

Description du projet

9. Avant la distribution des documents aux membres du Comité exécutif, le Secrétariat a reçu une communication officielle du PNUE demandant le report du Programme de pays/Plan de gestion des frigorigènes d'Haïti à la 39<sup>e</sup> Réunion afin de vérifier davantage les données de la consommation des SAO dans le pays. Une demande a été faite au Comité exécutif afin d'examiner l'approbation du projet de renforcement des institutions pour une période d'un an.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

10. Le Secrétariat du Fonds recommande le report du projet, en attendant la soumission du Programme de pays/Plan de gestion des frigorigènes d'Haïti.

c) Sao Tomé-et-Principe (30 000 \$US)

Description du projet

11. Sao Tomé-et-Principe a ratifié le Protocole de Montréal en 2001 et a reçu des fonds pour la préparation de son programme de pays à la 36<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif. Les Fonds pour le projet de renforcement des institutions pour une année ont été demandés afin de démarrer les travaux de collecte des données, de sensibilisation, et de rédaction de la législation en matière de SAO.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

12. Le Secrétariat du Fonds recommande le report, en attendant la soumission du Programme de pays/Plan de gestion des frigorigènes de Sao Tomé-et-Principe, en tenant compte du fait que la collecte des données est l'outil principal permettant d'évaluer la consommation d'un Programme de pays/Plan de gestion des frigorigènes pour lequel le PNUE a reçu un financement. De plus, le Programme d'aide à la conformité devrait également fournir une assistance.

**Renouvellement des projets de renforcement des institutions**

(a)	Antigua-et-Barbuda (phase 2)	(US \$31,200)
(b)	Burkina Faso (phase 5)	(72 410 \$US)
(c)	République centrafricaine (phase 3)	(39 520 \$US)
(d)	El Salvador (phase 3)	(57 980 \$US)
(e)	Panama (phase 3)	(149 500 \$US)

Description des projets

13. Les descriptions des projets de renforcement des institutions pour les pays indiqués ci-dessus sont présentées dans l'Annexe I à ce document.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

14. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale des projets ci-dessus, aux niveaux de financement indiqués dans le Tableau 1. Le Comité exécutif pourrait également souhaiter exprimer d'autres commentaires aux Gouvernements concernés, qui sont présentés dans l'Annexe II à ce document.

**II. Mise en œuvre des plans de gestion des frigorigènes**

- a) Albanie : Eléments du Plan de gestion des frigorigènes figurant dans le plan d'élimination national (141 275 \$US)

Observations du Secrétariat du Fonds

15. Le Secrétariat a retiré l'examen des projets et activités d'élimination contenu dans le plan d'élimination national des SAO soumis par le Gouvernement de l'Albanie, en attendant les éclaircissements de l'Albanie sur sa situation de non-conformité, conformément à la Décision 37/20. Par conséquent, l'élément relatif aux investissements du plan d'élimination national des SAO en Albanie n'a pas été inclus dans la documentation depuis la 38<sup>e</sup> Réunion. Le Secrétariat, le PNUE et l'ONUDI finaliseront leurs discussions une fois que la question de la non-conformité de l'Albanie sera résolue.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

16. Conformément à la Décision 37/20 et aux informations présentées dans le document du programme de pays confirmant que l'Albanie sera en situation de conformité avec les réductions de 2005 et 2007, le Secrétariat ne peut recommander l'approbation des éléments du Plan de gestion des frigorigènes contenus dans le plan d'élimination national.



**Annexe I**

**PROPOSITIONS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS**

Renouvellement des projets de renforcement des institutions

**Antigua-et-Barbuda: renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé de projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montant initial approuvé :	
Phase I: nov. 1998 (\$US)	36 000
Montant demandé pour le renouvellement (\$US):	31 200
Date d'approbation pour le programme de pays	novembre 1998
Consommation de SAO indiquée dans le programme de pays (1996), (tonnes PAO)	10,6
Dernière consommation de SAO indiquée (2001) (tonnes PAO)	5,14
Niveau de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)	10,7
Montant approuvé (\$US)	226 135
Montant décaissé (en décembre 2001) (\$US):	202 602
SAO à éliminer (tonnes PAO)	1.0
SAO éliminées (en décembre 2001) (tonnes PAO)	-

1. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif :

	<u>\$US</u>
(a) Préparation de programme de pays	32 805
(b) Préparation de projet	28 250
(c) Formation	90 400
(d) Assistance technique	34 000
Total:	185 455

Rapport périodique

2. Les principales réalisations indiquées dans le rapport périodique incluent : la promulgation des lois et la modification rapide des règlements existants ; la création et l'augmentation de la sensibilisation nationale parmi les groupes cibles identifiés (secteur de la réfrigération, douanes, agences gouvernementales, écoles, médias) ; l'élaboration d'un système de collecte des données efficace ; l'engagement de ressources humaines et financières afin de garantir la réussite du Protocole de Montréal. Dans le but de mettre en œuvre le régime de licence, Antigua-et-Barbuda a utilisé sa législation existante appelée le « External Trade Act ». Cette législation s'est avérée efficace pour contrôler les importations et les exportations de SAO. L'expérience a montré qu'il faudrait insister sur le secteur automobile et que la législation serait conçue de nouveau.

3. L'Unité de l'Ozone a créé une entité distincte auprès du Ministère du Commerce. L'Administrateur de l'Ozone rend compte au Secrétaire permanent du Ministère au moyen d'un dialogue direct sur les questions touchant la mise en œuvre du régime de licence. A cet égard, les politiques qui doivent être démarrées au niveau du cabinet ont une grande chance d'être mises en œuvre et promulguées rapidement. L'Unité de l'Ozone présente ses programmes et ses projets annuels qui sont intégrés dans le processus de planification national.

#### Plan d'action

4. Le plan d'action pour la prochaine période inclut : la planification pour mettre à jour le Plan de gestion des frigorigènes, y compris la nouvelle conception et la mise en œuvre de la législation et la révision du « External Trade Act » ; l'élaboration de normes de certification pour l'air conditionné et les techniciens de la réfrigération, la révision de la base de données sur les importations, la poursuite des activités de sensibilisation ; l'achèvement de la formation des agents de douane, et le compte rendu des données aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'Ozone.

#### **Burkina Faso**

<b>Résumé de projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montant initial approuvé :		
	Phase I : Nov. 1993 (\$US)	83 500
	Phase II : Mai 1997 (\$US)	55 700
	Phase III : Mars 1999 (\$US)	55 700
	Phase IV : Mars 2001 (\$US)	55 700
Montant demandé pour le renouvellement (\$US):		72 410
Date d'approbation pour le programme de pays		novembre 1993
Consommation de SAO indiquée dans le programme de pays (1989), (tonnes PAO)		32,7
Dernière consommation de SAO indiquée (2001) (tonnes PAO)		19,6
Niveau de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)		36,3
Montant approuvé (\$US)		821 171
Montant décaissé (en décembre 2001) (\$US):		585 839
SAO à éliminer (tonnes PAO)		41,5
SAO éliminées (en décembre 2001) (tonnes PAO)		38,5

5. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif :

		<u>\$US</u>
(a)	Préparation de programme de pays	37 290
(b)	Préparation de projet	33 900
(c)	Formation	190 405
(d)	Assistance technique	276 398
	Total:	537 993

## Rapport périodique

6. Les principales réalisations indiquées dans le rapport périodique incluent : l'approbation de l'une des premières législations sur les SAO dans la région utilisée par les pays voisins pour élaborer leurs mesures réglementaires ; la poursuite de la collecte des données : le démarrage d'activités importantes comme l'organisation de la 12<sup>e</sup> Réunion des Parties ; la mise en œuvre des activités de sensibilisation du public. En 1999, la consommation a baissé de 30 tonnes en raison du niveau du gel (36,3 tonnes).

7. L'Unité de l'Ozone est située dans l'administration centrale du Ministère de l'Environnement. Le Ministre approuve chaque mesure, et il est conseillé par le coordinateur du programme de l'ozone. Comme les procédures telles que la ratification des amendements du Protocole de Montréal sont longues et complexes, le processus de prise de décision va au delà du Ministre. Différents administrateurs de haut niveau du gouvernement y participent, y compris le Président qui est responsable de la dernière mesure prise. L'Administrateur de l'Ozone peut être demandé afin de fournir des explications supplémentaires sur les défis du futur.

## Plan d'action

8. Le plan d'action pour la prochaine période inclut : l'élaboration de règlements dans le domaine du bromure de méthyle ; la poursuite de la mise en œuvre des projets de PGF, y compris la récupération et le recyclage et les projets sectoriels pour les utilisateurs finaux ; la mise en vigueur des règlements par la formation des agents des douanes et la poursuite des activités de sensibilisation du public auprès de tous les intervenants, et le compte-rendu des données aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'Ozone.

## République centrafricaine : Renouvellement du renforcement des institutions

<b>Résumé de projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montant initial approuvé :		
	Phase I: Nov. 1995 (\$US)	45 600
	Phase II: Nov. 1998 (\$US)	30 400
Montant demandé pour le renouvellement (\$US):		39 520
Date d'approbation pour le programme de pays		novembre 1995
Consommation de SAO indiquée dans le programme de pays (1989), (tonnes PAO)		31,2
Dernière consommation de SAO indiquée (2001) (tonnes PAO)		4,5
Niveau de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)		11,3
Montant approuvé (\$US)		495 021
Montant décaissé (en décembre 2001) (\$US):		271 406
SAO à éliminer (tonnes PAO)		-
SAO éliminées (en décembre 2001) (tonnes PAO)		-

9. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif :

		\$US
(a)	Préparation de programme de pays	56 500
(b)	Préparation de projet	50 850
(c)	Formation	185 987
(d)	Assistance technique	80 251
	Total:	409 141

### Rapport périodique

10. Les principales réalisations indiquées dans le rapport périodique incluent notamment : la mise en œuvre des plans de gestion des frigorigènes ; l'organisation de projets de sensibilisation destinés aux secteurs des mousses et de la réfrigération, aux écoles et aux ONG ; et la formation permanente des techniciens en réfrigération et des administrateurs des douanes.

11. Le Bureau de l'Ozone a été créé par le Ministère de l'Environnement et travaille en étroite collaboration avec le Groupe technique national de l'ozone (créé pendant la première phase du renforcement institutionnel). Les activités relatives au Protocole de Montréal font partie du Plan d'action du gouvernement.

### Plan d'action

12. Le plan d'action pour la prochaine période inclut : la planification d'un inventaire des utilisateurs couvrant tous les secteurs des SAO ; la rédaction de la législation du système de licence ; la création d'une association des techniciens en réfrigération ; l'organisation de séances de formation sur les bonnes pratiques en réfrigération ; la concentration sur les activités d'échange d'informations ; et le compte-rendu des données aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'Ozone.

### **El Salvador**

<b>Résumé de projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montant initial approuvé :		
	Phase I: Mai 1997 (\$US)	66 900
	Phase II: Déc. 2000 (\$US)	44 600
Montant demandé pour le renouvellement (\$US):		57 980
Date d'approbation pour le programme de pays		Mai 1997
Consommation de SAO indiquée dans le programme de pays (1989), (tonnes PAO)		296,3
Dernière consommation de SAO indiquée (2001) (tonnes PAO)		121,2
Niveau de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)		306,6
Montant approuvé (\$US)		1 133 859
Montant décaissé (en décembre 2001) (\$US):		987 489
SAO à éliminer (tonnes PAO)		58,7
SAO éliminées (en décembre 2001) (tonnes PAO)		58,0

13. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif :

		<u>\$US</u>
(a)	Préparation de programme de pays	39 550
(b)	Préparation de projet	66 965
(c)	Formation	87 010
(d)	Assistance technique	468 300
(e)	Démonstration	346 039
	Total:	991 052

### Rapport périodique

14. Les principales réalisations mentionnées dans le rapport périodique incluent notamment : la création d'un système de licence pour les importations entraînant une réduction totale de 237, 4 tonnes de CFC ; l'organisation de deux ateliers de formation en réfrigération avec 91 participants ; la distribution de 16 machines de récupération et de recyclage, de 135 machines électroniques et de 50 machines manuelles de récupération ; la visite de 125 ateliers pour contrôler les résultats du programme de récupération et de recyclage ; et la mise en œuvre des activités de sensibilisation du public. Le programme de récupération et de recyclage n'a pas démarré comme prévu, en partie en raison de la disponibilité des CFC sur le marché, malgré l'interdiction de ces substances. On prévoit que d'ici deux ans, une fois que les CFC seront plus rares, et le recyclage des CFC augmentera.

15. L'Unité de l'Ozone sert de correspondant national pour mettre en œuvre le Protocole de Montréal et ses amendements sur le système des licences d'importation des SAO. L'Unité de l'ozone dépend directement de la "Dirección General de Medio Ambiente", qui dépend elle-même du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles.

### Plan d'action

16. Le plan d'action pour la prochaine période inclut notamment : la mise en œuvre de la législation pour contrôler les SAO, comme par exemple les licences d'importation, la formulation et la mise en œuvre d'un plan de protection national de la couche d'ozone afin d'inclure les activités de technologie de conversion et de sensibilisation du public ; la création d'un Bureau de protection de l'ozone dans le Ministère afin d'analyser les importations de SAO et de recommander la façon d'établir le système de licence d'importation pour chaque montant spécifique de SAO, en vue d'une approbation du Ministre ; et le compte-rendu des données aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'Ozone.

**Panama**

<b>Résumé de projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montant initial approuvé :	
Phase I: Juin 1993 (\$US)	172 500
Phase II: Juillet 2000 (\$US)	115 000
Montant demandé pour le renouvellement (\$US):	149 500
Date d'approbation pour le programme de pays	Juin 1993
Consommation de SAO indiquée dans le programme de pays (1989), (tonnes PAO)	233,2
Dernière consommation de SAO indiquée (2001) (tonnes PAO)	192,6
Niveau de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)	384,2
Montant approuvé (\$US)	1 550 201
Montant décaissé (en décembre 2001) (\$US):	909 060
SAO à éliminer (tonnes PAO)	85,0
SAO éliminées (en décembre 2001) (tonnes PAO)	43,0

17. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif :

		\$US
(a)	Préparation de programme de pays	37 290
(b)	Préparation de projet	93 070
(c)	Formation	246 506
(d)	Assistance technique	304 753
(e)	Démonstration	543 706
	Total:	1 225 325

**Rapport périodique**

18. Les principales réalisations indiquées dans le rapport périodique incluent notamment : l'élaboration de lignes directrices sur les importations ; la distribution et l'utilisation des CFC entraînant une réduction de 22 pour cent de la consommation de SAO en 2001 ; l'obtention de l'approbation de six projets et la ratification des Amendements de Copenhague, Londres, Montréal et Pékin. La principale difficulté rencontrée faisait partie de la mise en œuvre du projet de recyclage et de récupération en raison des bas prix du CFC-12 sur le marché local. On prévoit que la baisse de l'offre de CFC-12 augmentera à son tour son prix.

19. L'Unité de l'Ozone sert de correspondant national pour le Protocole de Montréal et rend compte à la "Dirección General de Salud", troisième par ordre d'importance dans la hiérarchie administrative du Ministère de la Santé. Ceci donne à l'Unité de l'Ozone un accès direct au Directeur pour la prise de décision, ce qui facilite l'approbation immédiate des amendements et des règlements. L'Unité de l'Ozone est auditée chaque année par la "Dirección de Auditoría Interna", qui rend compte au Ministère de la Santé.

Plan d'action

20. Le Plan d'action pour la prochaine période inclut notamment : la mise en œuvre des activités relatives à l'ozone dans le cadre du "National Action Plan on Environmental Health for Sustainable Human Development", préparé par les institutions publiques et privées, sous la coordination du Ministère de la Santé afin de préserver la croissance économique et d'améliorer la qualité de vie de la population ; l'accent mis sur les risques de l'appauvrissement de la couche d'ozone ; et le compte-rendu des données aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'Ozone.



**Annexe II****VUES EXPRIMEES PAR LE COMITE EXECUTIF SUR LE RENOUVELLEMENT  
DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS SOUMIS  
A LA 38E REUNION***Antigua-et-Barbuda*

1. Le Comité exécutif a examiné les informations présentées dans le projet de renforcement institutionnel de Antigua-et-Barbuda et a noté avec satisfaction que Antigua-et-Barbuda a fait part au Secrétariat de l'Ozone d'une consommation de CFC pour 2001 inférieure à sa consommation moyenne de CFC de 1995-1997. Le comité exécutif note également que Antigua-et-Barbuda a pris des mesures afin d'éliminer sa consommation de SAO, y compris des activités de sensibilisation du public, l'amélioration de la législation sur les SAO, la collecte des données sur la consommation des SAO, et la mise en œuvre de programme de formation en récupération et en recyclage, et les bonnes pratiques des services et des douanes. Ces activités, entre autres, sont encourageantes et le Comité exécutif a exprimé la prévision selon laquelle, dans les deux ans qui viennent, Antigua-et-Barbuda continuera de mettre en œuvre le Protocole de Montréal, les projets de plans de gestion des frigorigènes et les activités de sensibilisation afin de réaliser d'autres réductions de la consommation de SAO.

*Burkina Faso*

2. Le Comité exécutif a examiné les informations présentées dans le projet de renforcement institutionnel pour le Burkina Faso et note avec satisfaction le fait que le Burkina Faso a fait part au Secrétariat de l'Ozone d'une consommation de CFC pour 2001 inférieure à sa consommation moyenne de CFC de 1995-1997. Le comité exécutif note également que le Burkina Faso a pris des mesures afin d'éliminer sa consommation de SAO, y compris des activités de sensibilisation du public parmi tous les intervenants (techniciens, autorités gouvernementales et douanières, universités), d'améliorer la législation sur les SAO, la collecte des données, et la mise en oeuvre de la formation en récupération et en recyclage. Ces activités, entre autres, sont encourageantes et le Comité exécutif a exprimé la prévision selon laquelle, dans les deux ans qui viennent, le Burkina Faso continuera de mettre en œuvre le Protocole de Montréal, les projets de plans de gestion des frigorigènes et les activités de sensibilisation afin de réaliser d'autres réductions de la consommation de SAO.

*République centrafricaine*

3. Le Comité exécutif a examiné les informations présentées dans le projet de renforcement institutionnel pour la République centrafricaine et note avec satisfaction le fait que la République centrafricaine a fait part au Secrétariat de l'Ozone d'une consommation de CFC pour 2001 inférieure à sa consommation moyenne de CFC de 1995-1997. Le comité exécutif note également que la République centrafricaine a pris des mesures afin d'éliminer sa consommation de SAO, y compris des activités de sensibilisation du public, l'amélioration de

la législation sur les SAO, la collecte des données sur la consommation des SAO, et la mise en œuvre de programmes de formation en récupération et en recyclage, et les bonnes pratiques des services et des douanes. Ces activités, entre autres, sont encourageantes et le Comité exécutif a exprimé la prévision selon laquelle, dans les deux ans qui viennent, la République centrafricaine continuera de mettre en œuvre le Protocole de Montréal, les projets de plans de gestion des frigorigènes et les activités de sensibilisation afin de réaliser d'autres réductions de la consommation de SAO.

#### *El Salvador*

4. Le Comité exécutif a examiné les informations présentées dans le projet de renforcement institutionnel pour El Salvador et note avec satisfaction le fait que El Salvador a fait part au Secrétariat de l'Ozone d'une consommation de CFC pour 2001 inférieure à sa consommation moyenne de CFC de 1995-1997. Le Comité exécutif a pris note que El Salvador a pris des mesures pour éliminer sa consommation de SAO au moyen d'un système de licence ; l'organisation d'ateliers de formation sur les bonnes pratiques en réfrigération ; la distribution d'équipement de réfrigération de récupération et de recyclage ; et la mise en œuvre d'activités de sensibilisation du public dans tout le pays. Ces activités, entre autres, sont encourageantes et le Comité exécutif a exprimé la prévision selon laquelle, dans les deux ans qui viennent, El Salvador poursuivra la mise en œuvre du système de licences, les projets de Plan de gestion des frigorigènes et de ceux ne portant pas sur les investissements sans progrès évidents, et soutiendra et consolidera ses niveaux de réduction des SAO.

#### *Panama*

5. Le Comité exécutif a examiné les informations présentées dans le projet de renforcement institutionnel pour le Panama et note avec satisfaction le fait que le Panama a fait part au Secrétariat de l'Ozone d'une consommation de CFC pour 2001 inférieure à son niveau de référence de CFC en matière de conformité de 1995-1997. Le Comité exécutif prend également note que le Panama a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de SAO, y compris l'élaboration de lignes directrices sur les règlements et le système des quotas d'importations, l'approbation de projets supplémentaires dans différents secteurs et la ratification des amendements du Protocole de Montréal. Ces activités, entre autres, sont encourageantes et le Comité exécutif a exprimé la prévision selon laquelle, dans les deux ans qui viennent, le Panama poursuivra la mise en œuvre du système de licence, des projets de Plan de gestion des frigorigènes, et de ceux ne portant pas sur les investissements qui n'ont pas avancé de façon évidente, et soutiendra et consolidera ses niveaux de réduction des SAO.

-----